

Les cahiers d'histoire

Depuis les années 60 et les réformes de la *évolution tranquille*, la police a amorcé une importante période de professionnalisation de ses services. Un aspect intéressant est celui de l'histoire des interventions à haut risque de la *Groupe tactique d'intervention (GTI)*.

La Police des liqueurs : 1921-1961

Par Yannick Cormier, conseiller en patrimoine et protocole



La Police des liqueurs 1921-1961

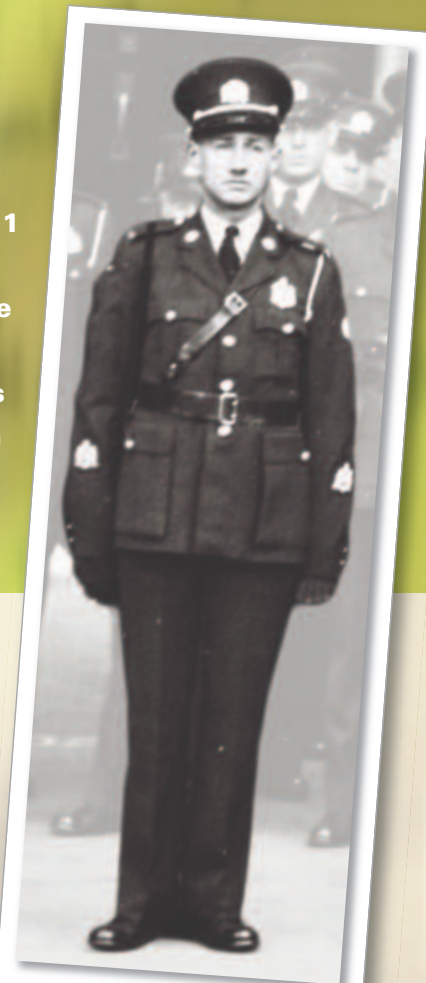
Ancêtre méconnu de l'actuelle Sûreté du Québec (Sûreté), la « Police des liqueurs » est un corps policier provincial créé en 1921 et relevant de la Commission des liqueurs, l'actuelle Société des alcools du Québec (SAQ). Cette police provinciale sera responsable de l'application des lois relatives à la fabrication et à la vente d'alcool sur tout le territoire québécois. Elle effectuera de grandes enquêtes et mettra en place les premières formes de collaboration entre corps policiers. Dans la foulée des réformes policières des années 1960, elle sera définitivement intégrée à la Sûreté du Québec en 1961-1962 sous le nom « escouade des alcools ».

La question de l'alcool au Québec au début des années 1900

Au XIX^e et au début du XX^e siècle, un mouvement politique partisan de la prohibition, soit la criminalisation de la fabrication, de la vente et de la consommation d'alcool, acquiert de plus en plus d'adhérents. C'est une époque où un certain conservatisme relativement à la question de l'alcool domine un peu partout en Amérique du Nord : elle est jugée responsable de tous les vices. Ainsi, plusieurs, au Québec et ailleurs, cherchent à convaincre les pouvoirs publics de criminaliser la fabrication, la vente et la consommation de ce produit.

C'est aux États-Unis que les militants en faveur de la prohibition triomphent : en 1920, la *Loi Volstead* est adoptée et elle est appliquée jusqu'en 1933. Les corps policiers américains du temps ne chôment pas, car la criminalisation de l'alcool sur tout le territoire américain ne fait pas disparaître la demande. La corruption, la contrebande d'alcool et les speakeasies (des débits clandestins), se développent dans tous les États américains. Le crime organisé y vit ses premières heures : pensons à la mafia de New York ou à la pègre de Chicago, et mieux encore au célèbre Al Capone...

Au Canada, la plupart des provinces adoptent des lois concernant la prohibition entre 1900 et 1920. Le Québec fait toutefois figure d'exception : en 1919, un référendum sur la question est tenu, et les Québécois votent en majorité pour que l'État n'interdise pas la bière, le vin et le cidre. Pour beaucoup d'opposants, ce n'est pas assez : deux ans plus tard, soit en 1921, le gouvernement du Québec vote la *Loi sur les boissons alcooliques* qui abolit définitivement la prohibition, mais en laissant l'option ouverte à quelques municipalités réfractaires. Le Québec devient ainsi le seul endroit en Amérique du Nord où la prohibition n'a pas force de loi.



De 1919 à 1933, la prohibition, soit l'interdiction de fabrication, de la vente et de la consommation d'alcool, a force de loi aux États-Unis. Le Québec est touché par la contrebande d'alcool, notamment aux frontières.

Source : Library of Congress

La Commission des liqueurs et son « Service de surveillance » (1921)

L'adoption de la *Loi sur les boissons alcooliques* entraîne la création de la Commission des liqueurs du Québec en 1921, soit l'ancêtre de la SAQ. De nombreux pouvoirs lui sont accordés, dont une innovation unique en Amérique du Nord à cette époque : le monopole de l'importation, du transport et de la vente d'alcool dans la province, l'attribution de permis aux hôtels, restaurants, tavernes, clubs, etc. et finalement le droit de constituer un corps de police.

La formation de cette police provinciale est confiée à un militaire canadien de haut rang, le major général Edmond de Bellefeuille Panet, héros de la Première Guerre mondiale (1914-1918) et descendant d'une prestigieuse famille de tradition militaire. Il prend comme adjoint le détective privé J.L. Chartrand dès 1921. Des policiers assermentés et armés sont embauchés; ils portent un uniforme semblable à celui des gendarmes de la Sûreté, mais avec la couleur gris fer qui changera pour le bleu foncé dans les années 1940. De plus, une structure paramilitaire avec une gestion en deux districts (un à Québec et l'autre à Montréal, chacun possédant un inspecteur d'état-major et un directeur) est établie, de même qu'un code de hiérarchie et de discipline.

À ses débuts, cette police provinciale, dont les policiers sont rapidement surnommés « les liqueurs », se compose de 35 agents, sous-inspecteurs et inspecteurs. D'abord nommée « Service de surveillance » de la Commission des liqueurs, elle deviendra définitivement la « Police des liqueurs » en 1934. Les policiers sont embauchés grâce à leurs relations avec le parti politique au pouvoir et ils ne reçoivent que peu de formation. On apprend « sur le tas » à l'époque. À la création de ce corps policier, ce sont généralement des vétérans de la Première Guerre mondiale, des détectives privés ou même des anciens agents de la Sûreté qui composent ses rangs.

Ces policiers ont des responsabilités bien précises : la recherche et la poursuite des violateurs de la Loi sur les boissons alcooliques sur tout le territoire de la province. La réglementation du temps est bien plus sévère que celle d'aujourd'hui : les policiers peuvent donc enquêter, perquisitionner, procéder à des arrestations ou imposer des amendes dans les domaines de la fabrication, la distribution et la vente de produits alcoolisés : les permis, les heures et les jours d'ouverture des établissements (bien plus restreints qu'aujourd'hui), la provenance des produits alcoolisés, la perception des taxes, le contrôle du personnel et de la clientèle, etc. Ils doivent également réprimer les infractions commises par les fabricants et les distributeurs non accrédités par la Commission des liqueurs... et ils sont nombreux à l'époque.



La Commission des liqueurs, l'ancêtre de la SAQ, est mise en place en 1921. Unique en Amérique du Nord, elle possède le monopole du commerce de l'alcool au Québec.

Source : Société des Alcools du Québec.



Le major général Edmond de Bellefeuille Panet, héros de la Première Guerre mondiale et premier directeur de la Police des liqueurs en 1921.

Source : collection Alain Girard



Scène de crime liée à la contrebande d'alcool à Hereford, près de Coaticook, 1930. Ce type de crime pouvait mener à des épisodes de violence importante partout dans la province.
Source : Société d'histoire de Coaticook.

Les bootleggers et les polices au Québec (1921-1933)

Les années 1920 et 1930 verront les heures de gloire de la Police des liqueurs : l'alcool est légal au Québec, mais il est illégal partout à l'extérieur de la province. Bien que les provinces canadiennes abandonnent la prohibition dans les décennies suivantes, la demande d'alcool illégal dans les années 1920-1930 viendra surtout des réseaux du crime organisé américain. Les Américains sont subitement assoiffés de whisky canadien, de vin St-Georges ou d'alcool frelaté québécois.

Pour répondre à la demande, des contrebandiers, aussi connu sous le nom de *bootleggers*, commencent à apparaître très rapidement sur tout le territoire québécois. La plupart des grandes villes sont affectées, mais les régions frontalières (le Témiscouata, les Cantons-de-l'Est, la Montérégie, etc.) sont plus sérieusement touchées de par leur proximité avec les États-Unis. Les réseaux de *bootleggers* font généralement le trafic aux frontières de la bière, des vins et spiritueux volés à la Commission, sinon de l'alcool des îles françaises de Saint-Pierre-et-Miquelon. Certains criminels font même le trafic de la fameuse bagosse ou du moonshine, des alcools frelatés parfois fort nocifs. Le crime organisé naît donc au Québec dans les années 1920. Pensons à de célèbres *bootleggers* comme Alfred Lévesque du Témiscouata ou à Conrad Labelle en Montérégie, qui constitueront des réseaux de milliers de contrebandiers sur la frontière. J.A. Patry, inspecteur de cette police, est directement confronté aux hommes d'Al Capone au cours de plusieurs de ses enquêtes dans les années 1920-1930, notamment dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. Le Québec est donc loin d'être épargné par les gangsters!

Devant l'ampleur du phénomène, la Police des liqueurs répond à la criminalité en s'adaptant. Elle se développe rapidement : d'à peine 35 hommes en 1921, elle triple ses effectifs en l'espace de cinq ans



Conrad Labelle, un des plus célèbres « bootleggers » de l'histoire du Québec, sera pourchassé sur les frontières par de nombreux corps policiers, canadiens et américains. Il sera appréhendé en 1923.

d'existence. L'ampleur des réseaux force aussi ses policiers à développer les premières méthodes d'enquête modernes : filatures en véhicule (l'automobile, l'outil privilégié des *bootleggers*, fait son apparition au Québec à l'époque), la collecte et l'échange de renseignements, l'utilisation d'agents doubles ou de délateurs, etc. Bien que modeste, la Police des liqueurs surprend en menant des opérations partout au Québec.

La contrebande d'alcool du temps, qui semble aux yeux de tous une affaire banale, s'accroît de plus en plus dans les années 1920 et elle devient même incontrôlable. Ce trafic entraîne d'autres crimes plus graves encore : vols, agressions armées, meurtres, enlèvements, prostitution, etc. dans toute la province. Par exemple, le chef de police de la ville de Coaticook, fort engagé dans la lutte aux *bootleggers*, est retrouvé mort, mystérieusement, en 1928. Ainsi, le mandat limité d'application de la *Loi sur les boissons alcooliques* mène ce corps policier à mettre en place dès sa création des projets de collaboration avec les policiers québécois et canadiens : la Gendarmerie royale du Canada (GRC), présente au Québec depuis 1921, les agents des douanes canadiennes, de nombreux corps policiers municipaux et même les agents et enquêteurs de la Sûreté provinciale du Québec effectuent les premières opérations conjointes de l'histoire policière québécoise, une sérieuse innovation pour l'époque...

En évoluant avec des effectifs réduits, ces formes de collaboration, qui naissent dès 1921-1922, vont permettre des saisies spectaculaires et l'arrestation de fonctionnaires corrompus et de nombreux criminels comme Alfred Lévesque, dont le réseau de *bootleggers* du Témiscouata sera démantelé après une enquête conjointe de la GRC, des agents douaniers et de la Police des liqueurs au début des années 1930.

Une crise transfrontalière

Avec la prohibition en sol américain de 1920 à 1933, les *bootleggers* deviennent un problème de criminalité transfrontalière qui ne fait que s'aggraver et qui concerne une quantité impressionnante de corps policiers. Trop souvent, le Federal Bureau of Investigation (FBI), les Border Patrols, les corps policiers d'États américains frontaliers, la Police des liqueurs, la GRC, les agents des douanes et même la Sûreté enquêtent sur les mêmes individus et les mêmes causes. Par exemple, Conrad Labelle, célèbre *bootlegger* et l'un des associés d'Al Capone, est traqué par tous ces corps policiers pour être finalement appréhendé aux États-Unis en 1923.

Vers 1925-1926, la collaboration transfrontalière s'impose donc rapidement comme solution aux yeux de la Police des liqueurs. Pour lutter contre le trafic d'alcool, des inspecteurs de ce corps de police se rapprochent des corps policiers américains frontaliers. Des réseaux de communication et d'échanges de renseignements apparaissent, et des « équipes volantes » sont mises en place aux frontières : des échanges d'observateurs, d'agents et d'inspecteurs s'effectuent sur les territoires du Québec et d'États américains (Maine, Vermont et New York), et ce, au moins jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945). À partir de 1925-1926, il n'est ainsi pas rare de voir au Québec des policiers des liqueurs effectuer leurs enquêtes avec ceux de la New York State Police ou de la Maine State Police, et vice-versa aux États-Unis.

À titre d'exemple d'opérations « aux frontières », une perquisition de la Police des liqueurs révélera l'ampleur de la criminalité en place et mènera même à la constitution d'une commission d'enquête fédérale. En 1924, des inspecteurs de la Police des liqueurs perquisitionnent dans un bateau, la barge Tremblay, sur le fleuve Saint-Laurent; ce bateau achemine 24 000 gallons d'alcool en direction des États-Unis. J.A.E. Bisailon, officier des douanes canadiennes, apparaît mystérieusement au cours de la perquisition et, alléguant une infraction aux lois fédérales, il prend possession de la marchandise. Après enquête, la Police des liqueurs découvre que Bisailon a revendu l'alcool et a déposé 69 000 \$ dans son propre compte en banque... une fortune à l'époque. Plusieurs accusations sont déposées contre Bisailon et des fonctionnaires fédéraux, et une commission d'enquête fédérale, l'enquête Stevens, s'ensuit en 1926. D'importantes allégations de corruption et même de contrebande d'alcool sont formulées contre des policiers et des politiciens fédéraux, révélant ainsi l'ampleur de l'emprise du crime organisé au Québec.



Démantèlement et perquisition d'un alambic servant à fabriquer de l'alcool frelaté. Milieu des années 1920.

Source : Library of Congress.

Cependant, au cours des années 1920-1930, les corps policiers, tant québécois et canadiens qu'américains, ne parviennent pas à endiguer le trafic illégal d'alcool : les dimensions du crime organisé sont beaucoup trop vastes et les moyens des organisations policières trop limités. La fin de la prohibition aux États-Unis en 1933 résout en bonne partie le problème, mais sans le faire disparaître pour autant.

Toutefois, l'histoire de la Police des liqueurs est loin d'être finie. L'épisode des *bootleggers* lui a permis d'accroître ses effectifs et de constituer un solide corps policier : fort de 35 hommes en 1921, il en compte 171 en 1934. Parmi eux, des enquêteurs spécialisés dans la lutte au crime organisé mènent des milliers d'enquêtes et de perquisitions annuellement dans tout le Québec.



Whisky de marque Robbie Burns 1926. À l'époque, la demande de whisky canadien de contrebande est importante aux États-Unis. Ces produits étaient volés à la Commission des liqueurs ou fabriqués, puis transportés illégalement aux États-Unis.

Source : Société des Alcools du Québec.



Rassemblement de la Police des liqueurs à Québec en 1939.

Un premier pas vers l'intégration à la Sûreté (1938)

L'arrivée au pouvoir du premier ministre Maurice Duplessis en 1936 amène des changements importants à l'égard des services policiers au Québec. À cette époque, le gouvernement doit composer avec trois polices provinciales : la Sûreté (soit la Gendarmerie et la Police judiciaire), la Police de la route et la Police des liqueurs. En 1938, le gouvernement du Québec décide d'en simplifier la gestion : Duplessis jette les bases de la Sûreté du Québec actuelle en unifiant ses polices. En effet, tous les corps policiers provinciaux sont fusionnés pour désormais former la « Sûreté provinciale du Québec ». Le gouvernement prend alors la décision de diviser la Sûreté en quatre branches : la Police judiciaire, la Gendarmerie, la Police de la route et la Police des liqueurs.

L'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral d'Adélard Godbout en 1939 amène un recul des transformations amorcées par Duplessis : le nouveau gouvernement provincial juge que la Police des liqueurs requiert son indépendance. Celle-ci est donc détachée de la Sûreté dès 1940. Au contraire des autres polices provinciales, son intégration définitive à la Sûreté sera retardée de près de 20 ans, et cela ne sera pas sans provoquer plusieurs controverses au cours des années suivantes.



Policiers de la Police des liqueurs et de la Sûreté en Abitibi, années 1930. Dans le contexte de la lutte à la contrebande d'alcool, les opérations conjointes sont fréquentes.

Les enquêtes et perquisitions dans les grandes villes (1934-1961)

Avec la fin de la prohibition américaine en 1933, la Police des liqueurs redirige ses opérations principalement vers les grandes villes du Québec. Le crime organisé s'y est résolument implanté. Par exemple, la mafia et la pègre montréalaises ouvrent des maisons de jeux (les fameuses « barbotés »), des maisons closes et des débits d'alcool clandestins (les *blind pigs* montréalais). Les corps policiers ont ainsi fort à faire.

Les villes de Québec, mais surtout Montréal et Hull, sont fortement touchées. Hull, de par sa proximité avec l'Ontario, voit naître de nombreux clubs et bars illégaux, bordels, etc., et ce, des années 1930 aux années 1960 : elle y gagne alors le surnom de « Petit Chicago ». Plusieurs corps policiers doivent fréquemment y intervenir. La Sûreté provinciale, la police de Hull d'alors et la Police des liqueurs y effectuent d'importantes arrestations, perquisitions et fermetures d'établissements.

À Montréal, la situation est encore plus grave. Dès 1934, un rapport de police déclare que la métropole est une « ville ouverte » pour le « vice commercialisé », comme on appelle alors le crime organisé. Il sévit sous la forme de maisons de jeu illégales, de débits de boisson clandestins et d'un réseau de prostitution centré sur le quartier du Red Light. Bien que le mandat soit particulier à la police de Montréal (le Service de police de la Ville de Montréal actuel), les policiers des liqueurs du district de Montréal doivent intervenir conjointement, et de nombreuses enquêtes et saisies liées à des débits de boissons clandestins alimentent leurs activités.

En fait, les années 1930 et 1940 sont une époque difficile pour les corps policiers alors que les rôles respectifs de la police de Montréal, de la Sûreté et de la Police des liqueurs dans la région métropolitaine sont controversés dans l'opinion publique. La presse accorde en effet une attention particulière aux opérations policières d'alors en raison de leur caractère spectaculaire : arrestations massives de centaines d'individus à la fois, saisies d'alcools et destruction publique d'appareils de jeu, perquisitions de bars, etc. Les méthodes des polices du temps ne sont vraiment pas celles d'aujourd'hui : les rumeurs veulent que certains policiers tolèrent le crime et même collaborent avec le milieu. Une pratique admise veut que la Police des liqueurs du district de Montréal fasse payer aux personnes présentes sur les lieux des perquisitions une caution prédéterminée.

Ainsi, l'ampleur de certaines rumeurs de liens entre le monde interlope et les corps policiers pousse le gouvernement libéral à mettre en lumière certaines allégations de la presse au sein d'une commission d'enquête publique. La Commission royale d'enquête sur les activités dans le district de Montréal de la Police provinciale et de la Police des liqueurs, ou commission Cannon, tient ses audiences publiques au printemps 1944, sous la présidence du juge Lucien Cannon. Il conclut que la Sûreté provinciale et la Police des liqueurs du district de Montréal ne sont coupables ni de négligence ni de corruption, mais que les pressions du milieu interlope sur les corps policiers sont réelles et fortes. Finalement, seules des réformes en matière de gestion sont recommandées : il faudra attendre les années 1960 pour qu'elles voient le jour.

Une police révolue et son intégration à la Sûreté du Québec en 1961

Avec le retour au pouvoir de Maurice Duplessis à partir de 1944, la Police des liqueurs est au sommet de ses effectifs et de ses moyens. À la fin des années 1940, alors dirigée à Montréal par Norbert Labbé, inspecteur de la Sûreté, et par Rosario Lemire à Québec, c'est plus de 250 policiers qui servent cette organisation sur tout le territoire québécois.

Avec deux quartiers généraux (Québec et Montréal), elle possède également plusieurs détachements en région, généralement au sein des principaux postes de la Sûreté provinciale, de loin le corps policier avec lequel elle coopère le plus.

Cependant, le rôle de la Police des liqueurs demeure fortement critiqué dans le Québec des années 1940 et 1950. Le comportement de certains de ses membres à l'occasion d'élections favorables à l'Union nationale de Duplessis, des procès retentissants, des allégations de corruption ou le favoritisme lors de perquisitions font couler beaucoup d'encre et ternissent fortement l'image de ce corps policier provincial. Il faut également comprendre qu'au tournant des années 1950, la législation entourant la vente et la consommation d'alcool au Québec est vue comme trop restrictive, voire dépassée aux yeux de plusieurs.

La mort de Duplessis en 1959 et l'arrivée au pouvoir des libéraux de Jean Lesage en 1960 jettent les bases de la Révolution tranquille. Un des projets du nouveau premier ministre est d'ailleurs de transformer la Police des liqueurs et la Sûreté de l'époque en les réformant de fond en comble. Au début des années 1960, la Police des liqueurs appartient donc à une époque révolue : la Commission des liqueurs et sa police sont abolies, laissant la place à la fameuse Régie des alcools. Par ailleurs, les lois deviennent moins strictes et la lutte à la contrebande d'alcool et aux débits clandestins perd en importance. À cette époque, le crime organisé, au Québec et ailleurs, commence à délaisser graduellement ce secteur au profit de celui des drogues et stupéfiants.

Avec les réformes policières de la Révolution tranquille, la plupart des membres de la Police des liqueurs sont intégrés à la Sûreté et deviennent « l'escouade des alcools » en 1961-1962. Cinquante ans après son intégration à la Sûreté, force est de constater que la Police des liqueurs a marqué l'histoire de la Sûreté du Québec : le perfectionnement des techniques d'enquête, des unités conjointes et des « équipes volantes » se traduira par le succès de la lutte aux premières formes de crime organisé, soulignant par le fait même l'importance de la collaboration policière au Québec.



Perquisition de la Police des liqueurs dans un bar clandestin de Montréal, débuts des années 1950.

Source : Pax, lutte à finir avec la pègre, Alain Stanké et J.L. Morgan.



La Police des liqueurs à Rouyn-Noranda, 1955. Le policier à l'avant-plan en position de salut est l'inspecteur Frank Delevo, de la division de Montréal de la Police des liqueurs. En complet, M. André Thivierge, un des derniers directeurs de ce corps policier.



Un des premiers détachements de la Police des liqueurs en Abitibi-Témiscamingue, accompagnés de gendarmes de la Sûreté, 1926.

Source : Archives Canada



Depuis les années 60 et les réformes de la
a amorcé une importante période de profession
intéressant est celui de l'histoire des interventions
Les cahiers d'histoire
Groupe tactique d'intervention (G.T.I.)

